



Ordonnance de télécom CRTC 2015-558

Version PDF

Ottawa, le 16 décembre 2015

Lakeland Energy Ltd. – Approbation provisoire d’une entente

1. Le Conseil **approuve provisoirement** l’entente suivante déposée en vertu de l’article 29 de la *Loi sur les télécommunications* :

Demandeur	Titre de l’entente	N° de dossier	Date de la demande
Lakeland Energy Ltd.	Entente relative au service de fichiers d’échange d’inscriptions ordinaires	8340-L26-201513242	27 novembre 2015, modifiée le 7 décembre 2015

Secrétaire générale